

CANDIDATURE A LA FORMATION ARBITRE FEDERAL DE TIR A L'ARC

IDENTITE DU CANDIDAT

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. mobile :

Adresse mail :

Date de Naissance :

Licencié FFTA depuis le :

N°de licence :

Club :

Coût de la formation 40,00 €

Payable à l'inscription

Par virement au comité régional

Iban : FR76 1027 8025 1600 0203 2120 182

BIC : CMCIFR2A

Référence du virement : FORMA ARBITRE

L'inscription à la formation d'arbitre doit être déposée entre le 1er septembre et le 15 novembre de chaque saison sportive, avec l'accord et par l'intermédiaire de son Président de club qui la transmettra lui-même à l'arbitre formateur local/PCDA et PCRA.

Yonne Nièvre	Jean-Pierre VERAY jp.veray@orange.fr
Côte d'Or Saône et Loire Jura Nord (Dole, Tavaux, Asnans)	Didier Bapt PCDA-21@gmx.fr
Jura Sud (Morez, Champagnole, Lons, St-Claude, St-Lupicin, St-Julien) Doubs (Besançons, Marchaux, Pontarlier, Saône, Thise) Haute-Saône (Avrigney, Beaujeu, Dampierre, Gray, Marnay, Port sur Saône)	Philippe SAILLARD phi.sy2saillard@gmail.com
Doubs (Arbouans, Arceay, Etupes, Maîche, Pays de Montbéliard) Haute-Saône (Passavant, Lure, Vesoul) Territoire de Belfort	Guillaume TOUSSAINT g.toussaint2486@laposte.net
Commission Régionale des Arbitres (P.C.R.A.) Valérie GRUT-HACHET pcra.bfc@gmail.com	

Conditions de candidature - Pour entrer en formation le jeune candidat devra :

- ✓ Justifier au jour du dépôt de candidature d'une ancienneté minimum de 24 mois avec une interruption maximale de 2 ans avec la saison en cours ;
- ✓ Avoir 1 licence FFTA en cours de validité ;
- ✓ Ne pas avoir subi de sanction fédérale ;
- ✓ Avoir pratiqué la compétition est fortement conseillé ;
- ✓ Avoir 18 ans au jour de l'examen.

Le candidat à la formation arbitre fédéral s'engage à :

- ✓ Acquérir les connaissances liées aux modules I à V du tronc commun de la formation, puis la spécialité choisie ;
- ✓ Fournir un travail d'apprentissage personnel conséquent ;
- ✓ Assister à :
 - au moins 20 heures de formation théorique durant son cursus d'apprentissage ;
 - au moins **TROIS** arbitrages dans l'option choisie ;
 - UNE compétition dans une autre option que celle choisie ;**
- ✓ la validation de l'épreuve du jugement de cordon ;
- ✓ faire remplir et signer son livret de formation à chaque étape de sa formation ;
- ✓ transmettre confidentiellement un compte rendu et un rapport d'arbitrage à chaque arbitrage de compétition au P.C.R.A.

Le livret de formation doit être impérativement gardé par le candidat jusqu'à sa prestation de serment.

Présentation à l'examen

1^{ère} session : épreuve du tronc commun modules I, II, III, IV et V

2^{ème} session : épreuve dans la spécialité choisie

Choix de la spécialité (cochez la case correspondante) :

- ☐ CIBLES (18M, TAE, beursault) modules VI, VII, IX et XIII
- ☐ TIR EN CAMPAGNE modules X et XIV
- ☐ NATURE / 3D modules XI, XII et XV

Les épreuves consistent :

Tronc commun : type Q.C.M. 90 mn

Option : étude de cas avec possibilité d'utilisation des règlements 60 mn - étude de valeur de flèches en 30 minutes - Q.C.M. en 45 minutes

Formation « Gestes Qui Sauvent G.Q.S. » obligatoire avant prestation serment

2 heures de formation à faire auprès d'organisme tel que la Croix-Rouge, la sécurité civile...

Transmettre l'attestation de validité au P.C.R.A. le plus tôt possible.

Coût de la formation est remboursé par le comité régional sur présentation de la facture individualisée de l'organisme de formation.

Le candidat doit suivre sa formation, passer son/ses examens et prêter serment dans la région dans laquelle il détient sa licence fédérale.

Seul le formateur est juge de la capacité du candidat à être présenté à l'examen à l'issue de sa formation théorique et pratique.

Fait à : _____ Le _____

Signature du candidat :

Nom et Prénom du Président de club et signature :

Après obtention de l'examen et prestation de serment, le candidat est nommé Arbitre Fédéral option... stagiaire. Il peut alors juger les cordons et assumer les tâches de sa fonction, à l'exception des responsabilités des compétitions dominicales et des championnats. Il deviendra Arbitre Fédéral après une période probatoire d'un an à l'issue de laquelle il devra arbitrer au moins une compétition en tant que responsable sous le contrôle d'un arbitre titulaire de l'option et avec l'accord du P.C.R.A.